



37749 - L'usage du suppositoire n'invalide pas le jeûne

question

Il m'arrive parfois d'éprouver la fatigue et des maux de tête au cours des journées du Ramadan. Certains m'ont conseillé de prendre des suppositoires pour atténuer les maux de tête. L'emploi de ce médicament rompt-il le jeûne. Dites-moi ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompenser .

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'usage du suppositoire au cours d'une journée du Ramadan ne rompt pas le jeûne. Il en est de même pour le jeûneur qui a besoin d'un lavement parce que rien ne prouve que cela entraîne la rupture du jeûne. Ces actes ne s'assimilent pas au manger et au boire et ne s'y substituent pas.

Dans ses ikhtiyat, p.193, cheikh al-islam Ibn Taymiya, dit: **L'usage du kohl et le lavement n'invalident pas le jeûne selon l'avis d'une partie des ulémas.**

Cheikh Ibn Outhaymine dit dans ach-Charh al-moumt'i (6/381): **L'avis le mieux argumenté sur la question est celui de Cheikh al-islam, Ibn Taymiyah selon lequel le lavement ne rompt pas le jeûne.**

Allah le sait mieux.